

**ARRÊTÉ ACCORDANT UNE RÉCOMPENSE POUR
ACTE DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT**

**Le Préfet d'Eure-et-Loir,
Chevalier de Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu le courrier du 20 juillet 2023 de Monsieur Patrick GOURDES, maire de la commune de Saussay en Eure-et-Loir, relatif à l'intervention de Kayden DELISLE, Axel LALLEMAND, Alexandre LENOIR, Enzo COUDRET et Julien DERRIENNIC BEZOUT qui le 31 mai 2023, au péril de leur vie, ont sauvé de la noyade un homme, âgé de 72 ans et ne sachant pas nager.

Considérant que la conduite de Kayden DELISLE, Axel LALLEMAND, Alexandre LENOIR, Enzo COUDRET et Julien DERRIENNIC BEZOUT, est de nature à être récompensée au titre des actes de courage et de dévouement ;

Sur proposition de Monsieur Frédéric BLANC, Directeur de Cabinet de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

ARRÊTE :

Article 1 : Une récompense pour acte de courage et de dévouement, Médaille de Bronze, est décernée à Kayden DELISLE, Axel LALLEMAND, Alexandre LENOIR, Enzo COUDRET et Julien DERRIENNIC BEZOUT.

Article 2 : Monsieur Frédéric BLANC, Directeur de Cabinet de la préfecture d'Eure-et-Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Chartres, le **18 AOUT 2023**

Le Préfet,


Françoise SOULIMAN